



**APEI Groupe de travail sur le questionnaire de fin de mission
(« Check-list »)**

membres du groupe de travail:

Gérard Albrieux (HLB Ufco), Pierre Béal (BM&A), Richard Bonnet (JPA), Jean-Marc Brichet (Ricol Lasteyrie CF), Amaury Catrice (APEI), Olivier Cretté (Ledouble), Marie-Ange Farthouat (Farthouat Finance), Alain Frydlender (BDO), Eric Le Fichoux (Advisorem)

	Etape Point de contrôle	OUI	NON	N/A	Référence dossier	Commentaires
1	Acceptation de la mission					
1.1	- Procès-verbal de l'organe d'administration ayant désigné l'expert indépendant					
1.2	- Justification de l'indépendance de l'expert par référence à l'article 261-4 du règlement général de l'AMF ⁽¹⁾					
1.3	- Déclarations d'indépendance des membres de l'équipe ⁽²⁾					
1.4	- Calendrier et étapes clés de l'Offre					
1.5	- Lettre de mission					
1.6	- Liste des contacts					
1.7	- Identification des administrateurs indépendants et prise de contact					
1.8	- Vérification de la conformité du calendrier avec le règlement général et les recommandations de l'AMF					
1.9	- Vérification de la conformité du calendrier avec l'ampleur des travaux à effectuer					

^[1] Règlement général de l'AMF « Livre II « Emetteurs et information financière » Titre VI « Expertise indépendante ». [arrêté du 18 septembre 2006],

http://www.amf-france.org/documents/general/8004_1.pdf

La justification de l'indépendance de l'expert peut revêtir la forme de réponses par mail à un questionnaire de contrôle de l'absence de conflit d'intérêt lancé préalablement à la mission auprès des associés du cabinet.

^[2] Déclarations d'indépendance à étendre si nécessaire aux collaborateurs et associés présents (et futurs lors de l'embauche) susceptibles d'intervenir sur les missions d'expertise indépendante afin de prévenir les conflits d'intérêt de manière générale et préventive ; les collaborateurs doivent déclarer les conflits d'intérêt potentiels lorsqu'ils sont informés de leur possible participation à la mission.

APEI Groupe de travail sur le questionnaire de fin de mission (check list)

	Etape Point de contrôle	OUI	NON	N/A	Référence dossier	Commentaires
2	Préparation des travaux					
2.1	- Plan de mission ou note d'orientation					
2.2	- Documentation du budget					
2.3	- Facturation					
2.4	- Structure de l'équipe et affectation des tâches ⁽¹⁾					
2.5	- Programme de travail ⁽²⁾					
2.6	- Référence des bases de données financières utilisées ⁽³⁾					
2.7	- Référence des autres bases de données utilisées (dont études de marché, études sur le secteur d'activité...) ⁽⁴⁾					
2.8	- Référence des sites d'informations consultés					

^[1] A inclure le cas échéant dans le plan de mission ou la note d'orientation (§ 2.1).

^[2] A inclure le cas échéant dans le plan de mission ou la note d'orientation (§ 2.1).

^[3] A mentionner dans le rapport.

^[4] A mentionner dans le rapport.

APEI Groupe de travail sur le questionnaire de fin de mission (check list)

	Etape Point de contrôle	OUI	NON	N/A	Référence dossier	Commentaires
3	Documentation du dossier					
3.1	- Demande d'informations et suivi des requêtes documentaires					
3.2	- Suivi et apurement des suspens					
3.3	- Comptes-rendus d'entretiens téléphoniques					
3.4	- Comptes-rendus de réunions ⁽¹⁾					
3.5	- Communication avec l'AMF					
3.6	- Communications avec les actionnaires minoritaires ⁽²⁾					
3.7	- Classement chronologique des échanges de courriels et de courriers					
3.8	- Documentation juridique de la Cible ⁽³⁾					
3.9	- Documentation juridique de l'Initiateur					

^[1] A regrouper éventuellement avec les comptes-rendus d'entretiens téléphoniques (§ 3.3).

^[2] A regrouper éventuellement avec la correspondance générale (§ 3.7).

^[3] A titre indicatif au titre des 3 derniers exercices et de l'exercice en cours : résumé des comptes-rendus d'assemblées ; résumé des comptes-rendus de l'organe d'administration ; rapports de gestion du groupe ; dossier Infogreffe de la société mère.

3	Documentation du dossier (suite)					
3.10	- Documentation comptable et financière de la Cible ⁽⁴⁾					
3.11	- Documentation comptable et financière de l'Initiateur					
3.12	- Examen des notes sectorielles					
3.13	- Examen des notes de brokers					
3.14	- Analyse des opérations antérieures à l'Offre ⁽⁵⁾					
3.15	- Analyse de la structure et des modalités de l'Offre ⁽⁶⁾					

^[4] A titre indicatif : carnet de commandes ; ventilation du chiffre d'affaires ; documents de référence des 5 derniers exercices clos ; derniers rapports financiers annuels et semestriels ; dernières présentations SFAF ; valorisation des UGT et *impairment tests* au titre du dernier exercice clos ; comptes des sociétés mises en équivalence au titre du dernier exercice clos.

^[5] A titre indicatif : introduction en bourse ; transaction de référence ; manifestations d'intérêt.

^[6] A inclure le cas échéant dans le plan de mission ou la note d'orientation (§ 2.1).

3	Documentation du dossier (suite)					
3.16	- Résumé des accords connexes à l'Offre ⁽⁷⁾					
3.17	- Modélisation des accords connexes à l'Offre ⁽⁸⁾					
3.18	- Analyse du financement de l'Offre					
3.19	- Analyse historique du cours de la Cible					
3.20	- Recensement des objectifs de cours de la Cible ⁽⁹⁾					
3.21	- Exploitation des données prévisionnelles ⁽¹⁰⁾					
3.22	- Hypothèses d'évaluation (WACC et taux de croissance)					

⁽⁷⁾ A inclure le cas échéant dans le plan de mission ou la note d'orientation (§ 2.1).

⁽⁸⁾ Détermination de l'incidence éventuelle des accords connexes sur l'objectivité du prix d'Offre.

⁽⁹⁾ A regrouper éventuellement avec l'examen des notes de brokers (§ 3.13).

⁽¹⁰⁾ A titre indicatif : *business plan* ; données budgétaires.

3	Documentation du dossier (suite)					
3.23	- Passage de la valeur d'entreprise à la valeur des capitaux propres et dilution					
3.24	- Exploitation des comparables boursiers					
3.25	- Exploitation des comparables transactionnels					
3.26	- Justification des méthodes d'évaluation écartées ⁽¹¹⁾					
3.27	- Evaluation multicritères et résumé des analyses de sensibilité ⁽¹²⁾					
3.28	- Prise en compte des synergies entre la Cible et l'Initiateur ⁽¹³⁾					
3.29	- Exploitation des travaux de l'établissement présentateur					
3.30	- Exploitation des travaux d'autres professionnels ⁽¹⁴⁾					

[11] Cf. APEI « Les principaux critères écartés dans le cadre des Offres Publiques ». [Référence du 3 mai 2010]

http://www.apei-experts.org/images/pdf/Groupe_de_travail_APEI_sur_les_criteres_ecartes.pdf

[12] A titre indicatif : sensibilité aux principaux paramètres d'évaluation ; sensibilité aux variations des hypothèses d'activité et de rentabilité du *business plan*.

[13] Cf. APEI « Recommandations pour la prise en compte des synergies dans les attestations d'équité. [Référence du 17 mars 2010],

http://www.apei-experts.org/images/pdf/Projet_de_recommandations_Synergies-17_03_2010.pdf

[14] A titre indicatif : rapport des commissaires aux apports effectués dans le cadre de la transaction de référence antérieure à l'Offre ; synthèse des entretiens avec les commissaires aux comptes et rapport des commissaires aux comptes au titre du dernier exercice clos.

APEI Groupe de travail sur le questionnaire de fin de mission (check list)

	Etape Point de contrôle	OUI	NON	N/A	Référence dossier	Commentaires
4	Finalisation des travaux					
4.1	- Note de synthèse ⁽¹⁾					
4.2	- Lettre d'affirmation de la Cible à l'expert					
4.3	- Lettre d'affirmation de l'Initiateur à l'expert					
4.4	- Autres lettres d'affirmation ⁽²⁾					
4.5	- Communiqués de l'Initiateur dans le cadre de l'Offre					
4.6	- Communiqués de la Cible dans le cadre de l'Offre					
4.7	- Dernier projet de notes d'information de l'Initiateur ⁽³⁾					
4.8	- Dernier projet de notes d'information de la Cible ⁽⁴⁾					

^[1] A calibrer en fonction de la taille et de la complexité du dossier.

^[2] A titre indicatif : lettres d'affirmation de la Cible aux commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

^[3] Note d'information de l'Initiateur relative à l'Offre et informations relatives aux caractéristiques de l'Initiateur.

^[4] Note d'information de la Cible en réponse et autres informations relatives à la Cible.

APEI Groupe de travail sur le questionnaire de fin de mission (check list)

	Etape Point de contrôle	OUI	NON	N/A	Référence dossier	Commentaires
5	Rédaction du rapport					
5.1	- Justification du fondement réglementaire de l'expertise par référence aux articles 261-2, 261-2 et 261-3 du règlement général de l'AMF ⁽¹⁾					
5.2	- Conformité avec les recommandations et instructions de l'AMF ⁽²⁾					
5.3	- Conformité avec le Code de déontologie de l'APEI ⁽³⁾					
5.4	- Conformité avec le Code de déontologie de l'expert ⁽⁴⁾					
5.5	- Justification de l'attestation d'équité au sens des articles 262-1 et suivants du règlement général de l'AMF ⁽⁵⁾					
5.6	- Justification de l'indépendance de l'expert par référence à l'article 261-4 du règlement général de l'AMF ⁽⁶⁾					
5.7	- Référence à l'adhésion de l'expert à l'APEI ⁽⁷⁾					
5.8	- Présentation de l'Offre ⁽⁸⁾					

^[1] *Ibid.* A mentionner dans le plan de mission ou la note d'orientation (§ 2.1).

^[2] AMF « Recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers sur l'expertise financière indépendante ». [Référence du 27 juillet 2010],

<http://www.apei-experts.org/images/pdf/RecommandationAMF2006-15.pdf>

<http://www.apei-experts.org/images/pdf/RecommandationAMF2006-08.pdf>

^[3] APEI « Code de déontologie ». [Référence du 25 janvier 2008],

http://www.apei-experts.org/images/pdf/APEI_Code_de_deontologie_Vd.pdf

^[4] Par référence aux recommandations de l'AMF sur l'expertise financière indépendante ; le Code de déontologie de l'expert est autonome de celui de l'APEI (§ 5.3) . *Ibid.*

^[5] *Ibid.*

^[6] *Ibid.*

^[7] En tant qu'association professionnelle reconnue par l'AMF en application de l'article 263-1 de son règlement général. *Ibid.*

^[8] Du point de vue de l'Initiateur et de la Cible ; à titre indicatif : descriptif de la Cible et de l'Initiateur ; objectifs de l'Offre et intentions de l'Initiateur ; ventilation du capital et des droits de vote de la

5	Rédaction du rapport (suite)					
5.9	- Présentation de l'activité et de l'environnement de la Cible ⁽⁹⁾					
5.10	- Présentation des caractéristiques de la Cible ⁽¹⁰⁾					
5.11	- Analyse des risques identifiés sur la Cible susceptibles d'affecter sa valorisation					
5.12	- Matrice swot ⁽¹¹⁾					
5.13	- Evaluation multicritères (méthodes écartées et méthodes retenues)					
5.14	- Synthèse de la valorisation de l'expert ⁽¹²⁾					
5.15	- Analyse des éléments de valorisation de l'établissement présentateur					
5.16	- Incidence des accords connexes sur l'appréciation du prix d'Offre					
5.17	- Observations complémentaires sur le prix d'Offre ⁽¹³⁾					
5.18	- Conclusion et attestation d'équité					
5.19	- Informations annexes ⁽¹⁴⁾					

^[9] A titre indicatif : positionnement sectoriel de la Cible ; principales caractéristiques du marché.

^[10] Caractéristiques comptables, fiscales, financières.

^[11] Pratique préconisée par le contrôleur de l'APEI.

^[12] A titre indicatif : justification de la hiérarchie des valeurs issues de l'évaluation multicritères ; comparaison du niveau de prime par rapport à celle offerte dans des offres récentes de même nature.

^[13] A titre indicatif : focus sur l'Actif Net Comptable dans le cas spécifique d'une Offre assortie d'une procédure de retrait obligatoire, en application de la jurisprudence

(cf. arrêt Citrus, cour d'appel 9 avril 2002).

^[14] A titre indicatif et selon les pratiques en vigueur au sein des cabinets (certaines de ces informations peuvent également figurer en introduction au rapport) : programme de travail et rémunération de

APEI Groupe de travail sur le questionnaire de fin de mission (check list)

	Etape Point de contrôle	OUI	NON	N/A	Référence dossier	Commentaires
6	Revue indépendante					
6.1	- Matérialisation des consultations internes (en cours de mission)					
6.2	- Réponses aux questions préliminaires de l'AMF ⁽¹⁾ (avant dépôt du projet d'Offre)					
6.3	- Note de revue indépendante (en fin de mission)					
6.4	- Réponse à la note de revue indépendante ⁽²⁾					

^[1] A regrouper éventuellement avec les communications avec l'AMF (§ 3.5).

^[2] A regrouper éventuellement avec la note de revue indépendante en une seule et même section (§ 6.3).

APEI Groupe de travail sur le questionnaire de fin de mission (check list)